

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 08 juillet 2015 à 9 h 30
« Le patrimoine des retraités et l'épargne retraite »

Document N°2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Le patrimoine des ménages retraités

Pauline Girardot-Buffard (INSEE)
INSEE-Références, « les revenus et le patrimoine des ménages », 2009

Le patrimoine des ménages retraités

Pauline Girardot-Buffard*

Grâce aux revenus d'activités, les ménages consomment, épargnent ou investissent. Ils se constituent ainsi un patrimoine, avec des motifs d'épargne divers tout au long de la vie active. Arrivés à la retraite, ce patrimoine peut être utilisé pour faire face à une perte de revenus ou transmis aux générations suivantes. Néanmoins, en moyenne, sur l'ensemble des retraités, les montants de patrimoine sont plus élevés que chez les actifs. La composante financière occupe une place relativement importante dans leur patrimoine. De plus, les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement. La population des ménages retraités est très hétérogène. En ce qui concerne le patrimoine financier en particulier, les disparités sont plus marquées entre les retraités qu'entre les actifs. L'accumulation patrimoniale dépend notamment du statut d'activité et du niveau de vie pendant la vie active, mais varie aussi selon les générations. Le nombre d'enfants a également une influence sur la capacité d'épargne qui devient négative au-delà de trois enfants. Enfin, les personnes retraitées et veuves ont un patrimoine plus faible que les autres.

La théorie économique distingue différents motifs conduisant à épargner : le motif de transaction pour pouvoir investir ou acquérir des biens de grande valeur, de spéculation pour augmenter ses revenus, de transmission patrimoniale aux descendants, et le motif de précaution pour se prémunir contre les aléas de la vie, en particulier les aléas professionnels, ou encore pour pallier l'absence d'une bonne couverture sociale pour la retraite. C'est le cas par exemple des personnes qui ont travaillé une partie de leur carrière à l'étranger ou de certains non-salariés. Ainsi, dans une acception large, le patrimoine peut être défini comme les avoirs accumulés permettant à un ménage de disposer de ressources futures [Lollivier et Verger, 1996].

Les données de l'enquête Patrimoine réalisée par l'Insee début 2004 permettent d'analyser le résultat des comportements d'épargne, en distinguant le patrimoine des retraités et des actifs (*encadrés 1 et 2*). Dans l'étude, la situation d'activité d'un ménage est celle de la personne de référence du ménage. Les étudiants, les militaires, les personnes de référence au foyer, les autres inactifs et ceux dont le statut professionnel n'est pas renseigné sont exclus de l'analyse. Par convention, dans cette étude, on désigne par ménages retraités les ménages dont la personne de référence est soit retraitée, soit inactive et âgée de 60 ans ou plus. L'étude considère le patrimoine brut, dont l'endettement éventuel n'est pas déduit. Les actifs étant plus fréquemment endettés, la situation relative des retraités serait plus favorable en termes de patrimoine net. Le patrimoine total englobe l'ensemble des biens possédés par un ménage, à savoir les actifs financiers (livrets d'épargne, valeurs mobilières), les biens immobiliers et l'outil de travail pour les indépendants.

* Pauline Girardot-Buffard, Insee.

Encadré 1

Source statistique et concept de patrimoine

Les données utilisées pour cette étude proviennent essentiellement de l'enquête sur le Patrimoine des ménages menée par l'Insee d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages. Cette enquête permet de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement.

L'étude considère le patrimoine brut : l'endettement du ménage n'est pas déduit. De ce fait, la valeur totale de la résidence principale est incluse dans le patrimoine dès lors que le ménage en est devenu propriétaire. Le patrimoine inclut la résidence principale, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant. Il n'inclut pas les bijoux, les œuvres d'art et de collection, ou plus généralement les biens durables (véhicules, mobilier, électroménager, etc.).

Le patrimoine est estimé à partir des réponses des ménages, données en tranches ou en

fourchettes. Des montants en continu sont reconstitués selon la technique dite « des résidus simulés » : ils sont en effet indispensables afin de procéder à des analyses de dispersion ou de concentration. Une reconstitution des différents montants de patrimoine de chaque enquêté est alors établie, par régression linéaire sur un certain nombre de variables explicatives ; à cette prédiction est ajoutée un résidu déterminé aléatoirement, en imposant bien sûr au résultat de se situer dans la tranche ou la fourchette déclarée lors de l'enquête.

L'enquête détaille le patrimoine financier, mesuré comme la somme des différents actifs financiers : comptes chèques, livrets, assurance-vie, valeurs mobilières. De même, le patrimoine immobilier est obtenu en cumulant la valeur des résidences principales, résidences secondaires et immobilier de rapport. Le patrimoine professionnel est calculé comme la somme des actifs professionnels ou de la valeur de l'entreprise.

Encadré 2

Calage des données microéconomiques sur les données macroéconomiques

Les montants estimés dans l'enquête Patrimoine sont inférieurs aux agrégats de la Comptabilité nationale. Cette sous-évaluation peut tout d'abord s'expliquer par la difficulté à inclure dans l'échantillon les ménages détenteurs des plus hauts patrimoines. Les ménages rencontrent également des difficultés à évaluer leurs biens. C'est le cas notamment pour les produits financiers dont la valeur fluctue beaucoup ou rapidement (actions, parts d'OPCVM, etc.), et des biens immobiliers ou professionnels détenus à la date de l'enquête, lorsque leur vente n'a jamais été envisagée. La perception du patrimoine diffère d'un ménage à l'autre, et il n'est pas certain que les ménages valorisent leur patrimoine en se conformant exactement aux définitions et recommandations fournies tout au long de l'enquête. Enfin, les enquêtes Patrimoine et les comptes nationaux ne portent pas sur le même champ : l'enquête Patrimoine est réalisée en France métropolitaine tandis que les comptes nationaux couvrent la France entière (métropole et Dom). Cet écart accroît en partie la sous-évaluation apparente des montants de l'enquête.

On constate usuellement que les enquêtes Patrimoine recouvrent environ un tiers du patrimoine financier recensé dans les comptes financiers (Dom compris). Cependant, la sous-évaluation est plus ou moins importante selon les produits (plus faible pour les actions cotées hors PEA que pour les comptes à terme).

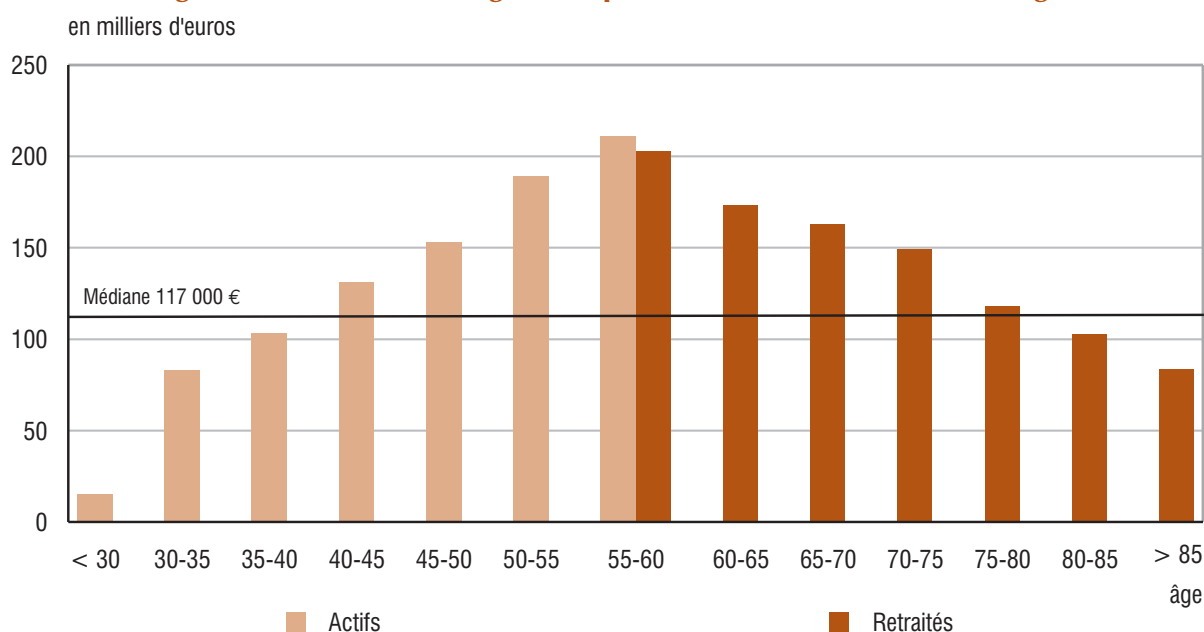
Pour les actifs financiers, l'étude se fonde sur les données d'enquête calées sur les agrégats des comptes nationaux (Dom compris). De ce fait, le champ de cette étude porte sur la France entière. Pour autant, ce calage ne permet pas de corriger la non déclaration totale, mais seulement la sous-évaluation des actifs déclarés. Un ménage ayant omis de déclarer détenir un actif sera ainsi supposé, après comme avant calage, n'en pas détenir. Le calage ne reconstitue pas non plus l'hétérogénéité des très hauts patrimoines absents de l'enquête. Ces deux restrictions ont sans doute un impact sur la mesure instantanée des inégalités de patrimoine.

Pour le logement, il a été choisi de conserver la valorisation des logements dans l'enquête Patrimoine. Pour les actifs professionnels, un calage a également été réalisé.

Le patrimoine augmente avec l'âge chez les actifs

Alors que le patrimoine global médian de chaque classe d'âge croît chez les actifs jusqu'à 60 ans, il est symétriquement décroissant avec l'âge au sein de la population des retraités (figure 1). Il est toutefois important de souligner que l'enquête Patrimoine n'est pas une enquête de panel : le profil du patrimoine par âge est étudié une année donnée, sur un ensemble de personnes appartenant à des générations différentes. Les écarts entre les patrimoines des actifs de 2004 et ceux des retraités de 2004 peuvent être dus à des effets de génération, ainsi qu'à un biais de sélection résultant du fait que l'espérance de vie des retraités aisés serait supérieure à celle des retraités plus modestes, en sorte que la proportion des personnes aisées progresserait mécaniquement avec l'âge [Monteil et Robert-Bobée, 2005].

1. Patrimoine global médian selon l'âge de la personne de référence du ménage



Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Un patrimoine global plus élevé mais moins dispersé chez les retraités

En 2004, le patrimoine reste en moyenne plus important chez les ménages retraités que chez les actifs. En outre, le patrimoine des plus âgés est loin d'être négligeable puisqu'il est encore supérieur à celui des jeunes en début de vie active. La moitié des ménages de retraités dispose d'un patrimoine global supérieur à 141 000 euros, valeur médiane de la distribution des patrimoines, alors que pour les ménages d'actifs, celle-ci se situe plus bas, à 115 900 euros (figure 2).

2. Caractéristiques de la distribution du patrimoine global

	Actifs	Retraités
Montant de patrimoine (en euros)		
D1 (1 ^{er} décile)	2 100	5 600
D5 (médiane)	115 900	141 000
D9 (9 ^e décile)	485 500	573 500
Moyenne	213 600	252 700
Indicateurs de dispersion		
D9/D1	234,0	102,8
D9/D5	4,2	4,1
D5/D1	55,9	25,3

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

L'inégalité patrimoniale entre retraités et actifs se vérifie aussi entre les moins pourvus en patrimoine. Les 10 % de retraités les moins riches en termes de patrimoine ont un patrimoine sensiblement plus élevé que les 10 % d'actifs les moins riches. Le 1^{er} décile (D1) est respectivement de 5 600 euros pour la distribution des patrimoines des retraités et de 2 100 euros pour celle des actifs. Cependant, la dispersion du patrimoine est deux fois plus importante chez les actifs : le rapport interdécile (9^e décile/1^{er} décile) s'élève à 234 pour ces derniers contre 103 pour les retraités. Ces différences de dispersion peuvent être liées à des effets de génération qui ne peuvent être contrôlés dans cette étude.

L'indice de Gini donne un autre éclairage sur les inégalités de patrimoine. Il en caractérise la concentration. Alors que le patrimoine global chez les actifs est légèrement plus concentré que chez les retraités (indice de Gini égal à 0,64 contre 0,62), les patrimoines financier et immobilier pris séparément le sont davantage chez les retraités (*figure 3*). Cependant, une estimation précise de l'indice de Gini exige une bonne qualité de mesure des hauts patrimoines, difficile à obtenir par le biais d'une enquête par sondage auprès des ménages compte tenu de leur diversité et de leur forte concentration.

3. Indices de Gini de la concentration du patrimoine

	Actifs	Retraités
Patrimoine global (financier, immobilier, professionnel)	0,64	0,62
Patrimoine financier	0,74	0,76
Patrimoine immobilier	0,39	0,42

Lecture : un indice de Gini égal à 1 décrit la situation la plus inégalitaire où l'ensemble des patrimoines serait détenu par une seule personne. Inversement un indice de 0 correspondrait à une situation d'égalité parfaite des patrimoines entre les individus.

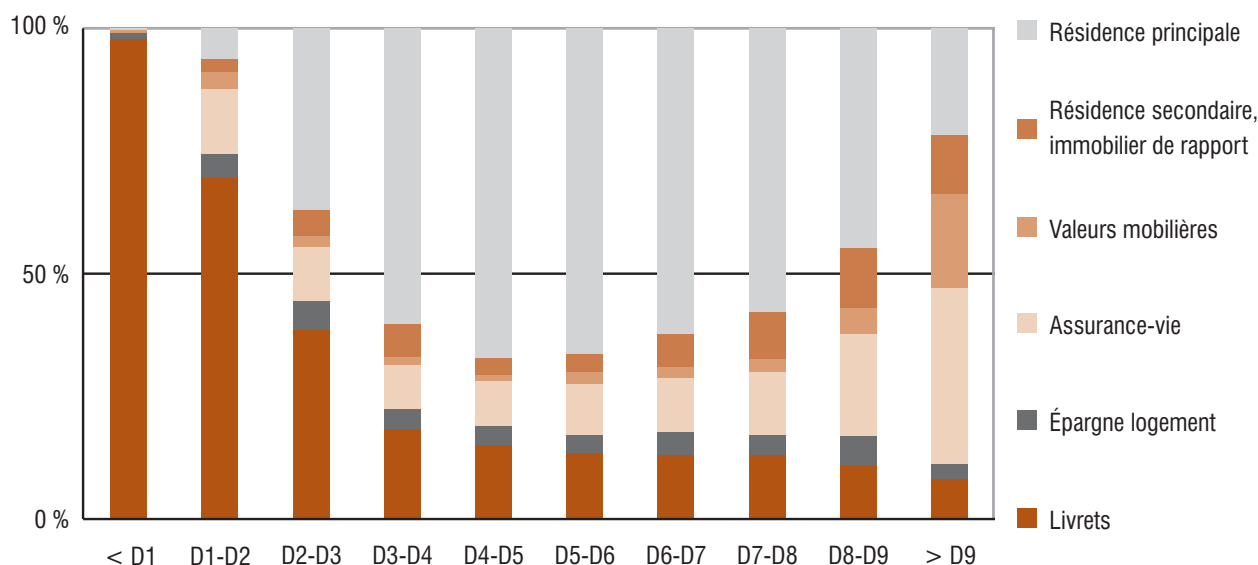
Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Des différences de composition de patrimoine selon la richesse

La composition du patrimoine en biens immobiliers ou actifs financiers est différente chez les actifs et chez les retraités en 2004. Le patrimoine professionnel reste par nature aux mains des actifs non salariés et sa détention par des retraités est très rare : c'est pourquoi on privilégiera par la suite l'étude du patrimoine privé qui englobe les actifs financiers et les biens immobiliers.

En moyenne, pour les moins de 45 ans, l'essentiel du patrimoine d'un ménage est de nature immobilière, le patrimoine financier ne prenant une importance significative qu'après 50 ans [Boissinot, Friez, 2006]. La part du patrimoine financier dans le patrimoine privé des retraités est de 57 %, contre 43 % chez les actifs. Par ailleurs, plus le patrimoine détenu est élevé, plus il est diversifié [Girardot, Marionnet, 2007]. Ceci s'observe notamment en considérant des grands groupes de ménages. De fait, dans le groupe constitué des 10 % des retraités les plus pauvres en termes de patrimoine privé (montants inférieurs à 5 560 euros), le portefeuille financier est composé essentiellement d'épargne liquide (livrets d'épargne) (*figure 4*). Dans celui des 10 % les plus riches, la richesse est très diversifiée. Elle est composée en moyenne de 35 % de produits d'assurance-vie, 19 % de valeurs mobilières et 33 % d'immobilier pour un montant total supérieur à 573 300 euros. Le comportement de diversification (augmentation de la part en produits d'assurance-vie et en valeurs mobilières) s'intensifie pour les 20 % des retraités les plus riches (au-delà du 8^e décile) alors que chez les actifs, le phénomène s'observe dès le 6^e décile (c'est-à-dire pour les 40 % des actifs les plus riches).

4. Composition du patrimoine des ménages de retraités, par décile



Champ : ménages retraités au sens de l'étude.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du patrimoine des ménages retraités.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Plus de propriétaires et plus de patrimoine financier chez les retraités

Les ménages retraités sont beaucoup plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale que les autres ménages. D'après l'enquête Patrimoine 2004, 65 % des retraités et seulement 53 % des actifs sont propriétaires de leur résidence principale (figure 5). La proportion de propriétaires parmi les ménages de notre population de 2004 augmente avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 70 ans et décline au-delà. Les jeunes actifs ont une préférence pour les produits d'épargne logement (PEL et CEL) tandis que les ménages un peu plus âgés ont investi dans l'achat d'un logement [Girardot, Marionnet, 2007]. Les indépendants ou anciens indépendants se distinguent des salariés ou anciens salariés en matière de détention immobilière. Alors que les ménages de salariés sont, pour 55 %, détenteurs d'un bien immobilier, les ménages d'indépendants le sont pour plus de 70 %. Les ménages d'indépendants investissent davantage que les ménages de salariés dans l'immobilier de rapport en 2004.

Si actifs et retraités disposent de biens immobiliers de valeurs équivalentes (un peu supérieure pour les retraités : 139 000 euros en moyenne, contre 134 000 euros pour les actifs), le patrimoine financier des retraités est en moyenne significativement plus important : 150 000 euros contre 91 000 euros (figure 6). Le patrimoine financier médian des retraités est quant à lui proche en valeur de celui des actifs. L'importance de l'écart sur les moyennes, en comparaison de celui observé sur les médianes, reflète des inégalités d'épargne plus marquées pour les retraités. Le rapport interdécile du patrimoine financier (D9/D1) est égal à 126 pour les retraités et 110 pour les actifs. Ainsi, certains retraités se détachent de l'ensemble, avec un niveau d'épargne élevé qui tire la moyenne vers le haut.

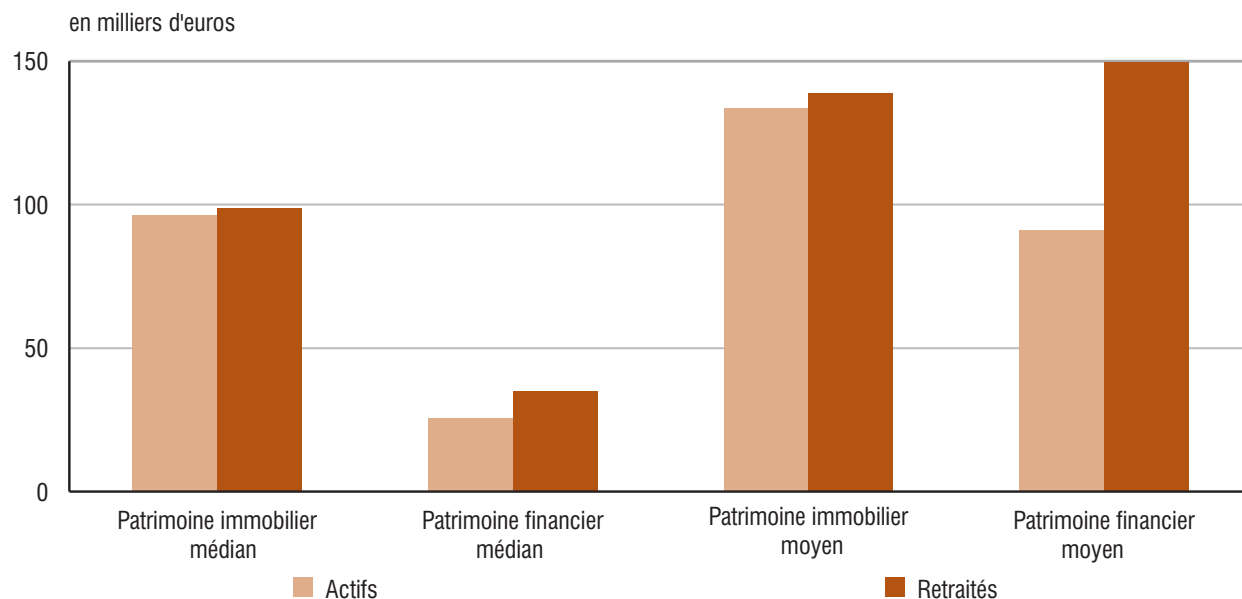
5. Taux de détention du patrimoine immobilier

	Résidence principale	Résidence secondaire	Immobilier de rapport	Ensemble
Actifs	52,9	6,2	7,2	56,5
Retraités	65,3	14,8	7,7	69,4

en %

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

6. Montants médians et moyens du patrimoine immobilier et du patrimoine financier



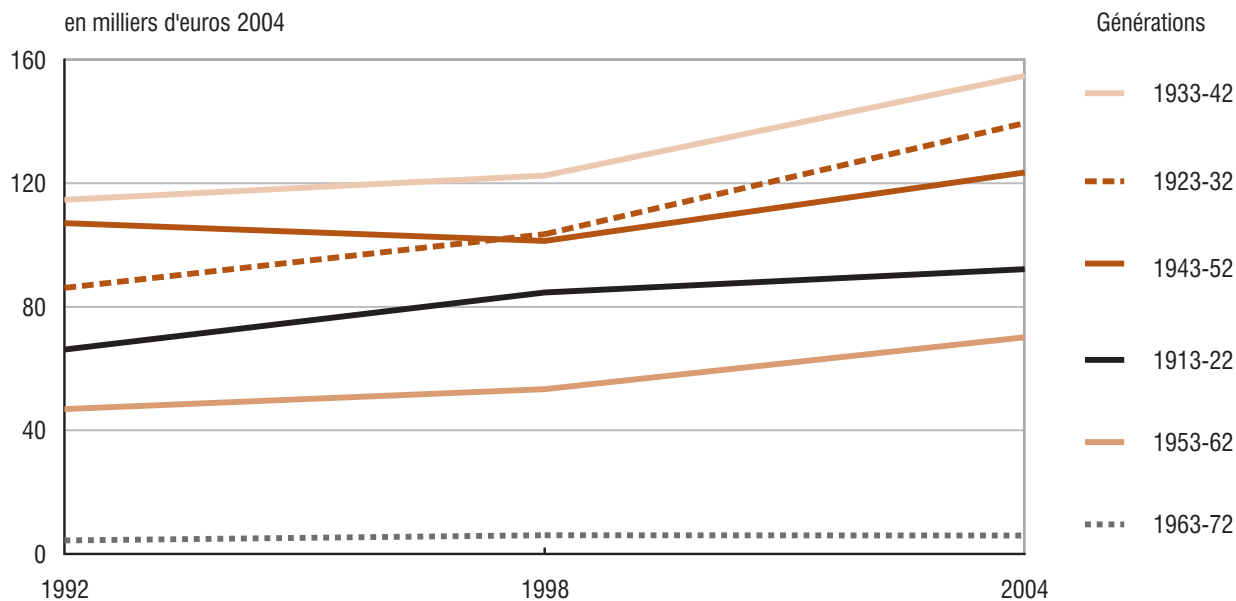
Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Le patrimoine des jeunes générations se constitue plus difficilement que celui de leurs aînées

Bien qu'elle ne permette pas un suivi longitudinal des ménages, l'enquête Patrimoine étant réalisée tous les six ans, il est possible d'utiliser cette source pour suivre une même génération d'une enquête à l'autre, à des dates différentes (1992, 1998 et 2004). On classe les ménages en sept groupes selon l'année de naissance de la personne de référence du ménage : génération 1963-1972, génération 1953-1962, etc. On observe à chaque date le patrimoine des ménages appartenant à la même génération, même si les ménages ne sont pas identiques d'une enquête à l'autre. Cette simili-évolution montre qu'il y a eu un gain important de richesse entre 1998 et 2004 dû essentiellement à la valorisation des biens immobiliers ces dernières années [Girardot, Marionnet, 2007].

S'il y avait égalité dans l'accumulation patrimoniale entre deux générations séparées de dix ans, le montant de patrimoine détenu par une génération en fin de période serait proche de celui détenu en début de période par la génération de dix ans son aînée. Par exemple, les générations 1943-1952 détiennent en 2004 un patrimoine d'une valeur proche de celle détenue par les générations 1933-1942 douze ans plus tôt, ce qui montre qu'il y a peu de différence dans l'accumulation patrimoniale entre ces deux générations (*figure 7*). En revanche, le patrimoine des générations 1963-1972 n'augmente pas entre 1992 et 2004 et reste très en deçà de celui de leurs aînées de dix ans en 1992. On constate donc effectivement des effets de génération. La comparaison des générations les plus âgées est rendue délicate par l'inégalité devant la mortalité : les générations les plus âgées ne sont pas comparables du point de vue du niveau de vie notamment. Par ailleurs, la valeur du patrimoine peut également être liée à la catégorie socioprofessionnelle pendant la vie active, les salaires de certaines catégories pouvant favoriser une accumulation accrue pendant cette période.

7. Patrimoine global médian en 1992, 1998 et 2004 selon l'année de naissance

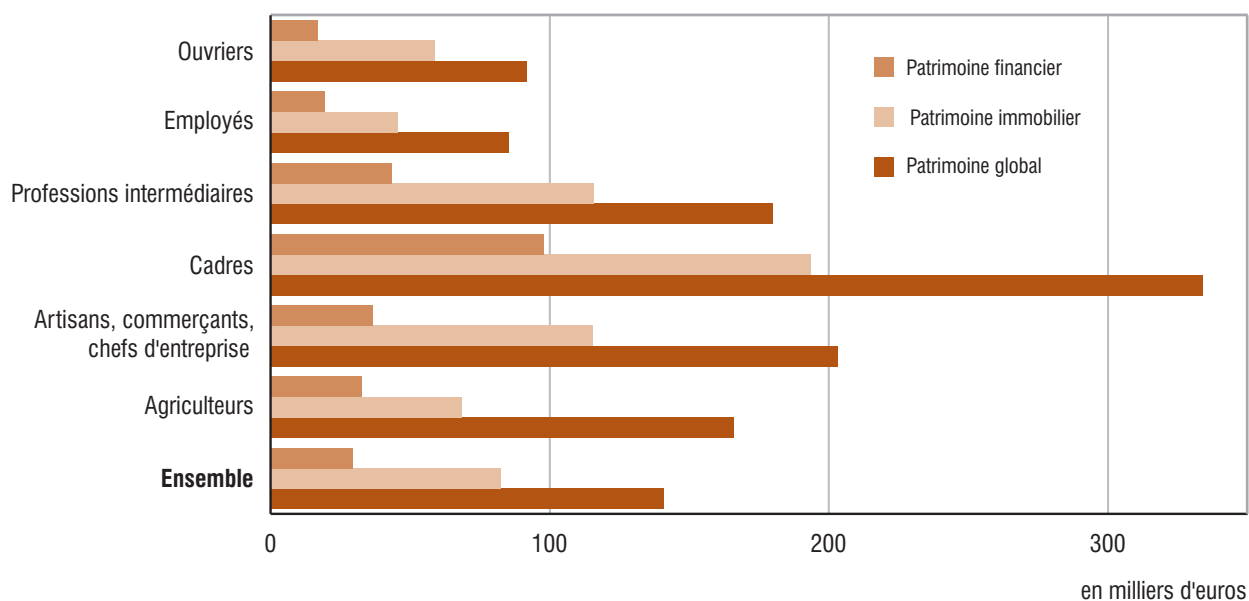


Sources : Insee, enquêtes Patrimoine 1992, 1998 et 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Les indépendants comptent sur leur patrimoine professionnel pour aborder la retraite

Le niveau de richesse atteint par les retraités dépend fortement de l'activité professionnelle passée. Les anciens cadres et en second lieu les anciens indépendants¹ ont accumulé le patrimoine le plus important et les anciens employés le moins important (figure 8). Les anciens employés sont aussi le moins fréquemment propriétaires (58,7 %). Le patrimoine médian des anciens cadres est de 334 000 euros alors que le patrimoine médian des anciens employés est de 85 000 euros.

8. Patrimoine médian des ménages retraités selon l'ancienne catégorie socioprofessionnelle



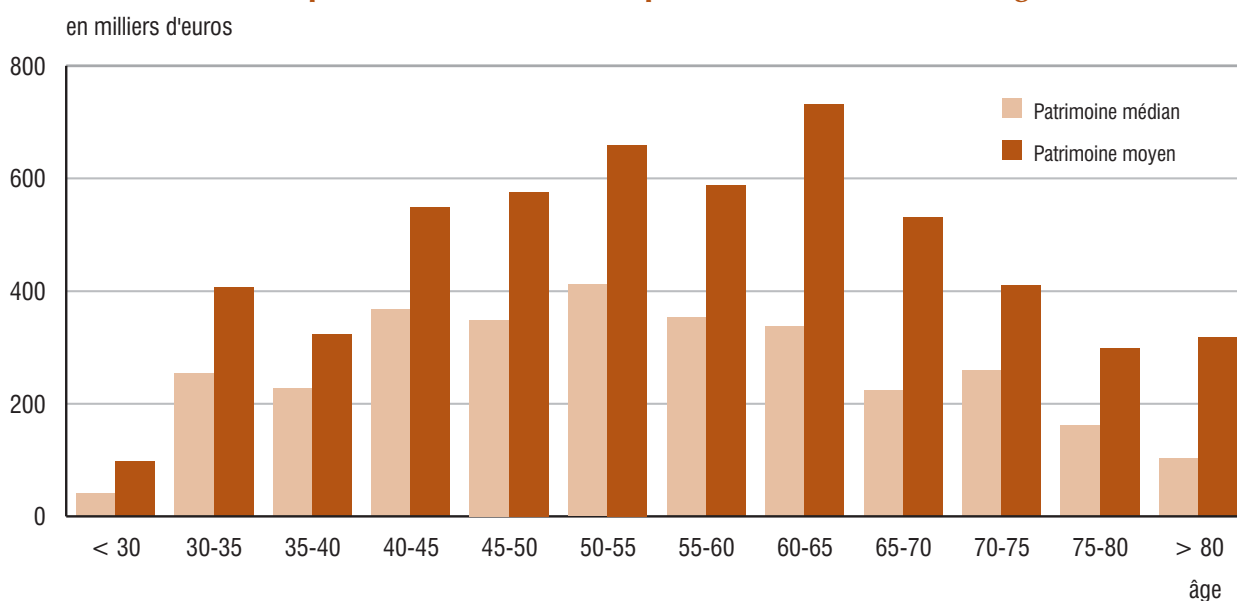
Champ : ménages retraités au sens de l'étude.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

1. Les retraités ayant exercé une profession libérale sont exclus de l'analyse pour cause d'échantillon non significatif.

Pour les anciens cadres, le patrimoine reflète notamment leur niveau de vie passé, pendant leur vie active. En revanche, les anciens indépendants ont souvent « épargné » dans leur outil de travail. Ils n'ont pas négligé pour autant l'épargne privée, plus marquée que chez les salariés, et en partie liée, peut-être, à une protection sociale plus faible. Le patrimoine professionnel représente plus du tiers du patrimoine détenu par les indépendants actifs. Lors du passage à la retraite, leur patrimoine diminue beaucoup plus fortement que celui des salariés (figure 9), soit qu'ils en transmettent une partie à travers des donations, soit qu'ils l'utilisent pour compenser leur perte de revenu lors de la cessation d'activité.

9. Patrimoine des indépendants et anciens indépendants en fonction de l'âge



Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Ainsi le niveau de patrimoine de chaque retraité dépend du statut d'activité (public, privé ou indépendant) dans lequel il a travaillé, mais également de sa catégorie socioprofessionnelle durant sa vie active. Le niveau de vie (revenu disponible du ménage par unité de consommation) est une notion individuelle et permet de tenir compte des économies d'échelle dans un ménage. Alors que le patrimoine médian peut être pris comme un indicateur de l'accumulation du patrimoine, le niveau de vie peut être relié à la capacité à épargner. Le patrimoine des actifs augmente d'ailleurs régulièrement avec le niveau de vie. En revanche, le patrimoine des retraités est d'abord à peu près stable pour les retraités ayant un niveau de vie inférieur à 15 830 euros (6^e décile de la distribution des niveaux de vie), puis augmente à son tour pour les ménages ayant un niveau de vie supérieur à 17 790 euros (7^e décile) (figure 10). En effet, le niveau de vie calculé à partir du revenu disponible et donc des pensions de retraite ne correspond pas toujours au niveau de vie et donc à la capacité à épargner pendant la vie active. Le niveau de vie des retraités dépend fortement du système de retraite appliqué.

Les ménages ayant plus de trois enfants ont moins de patrimoine

On s'intéresse ici à la descendance finale des membres du ménage dans lequel vit le retraité, c'est-à-dire au nombre d'enfants qu'ils ont eus, et non au nombre de leurs enfants à charge (seuls 2 % des ménages de retraités en ont encore).

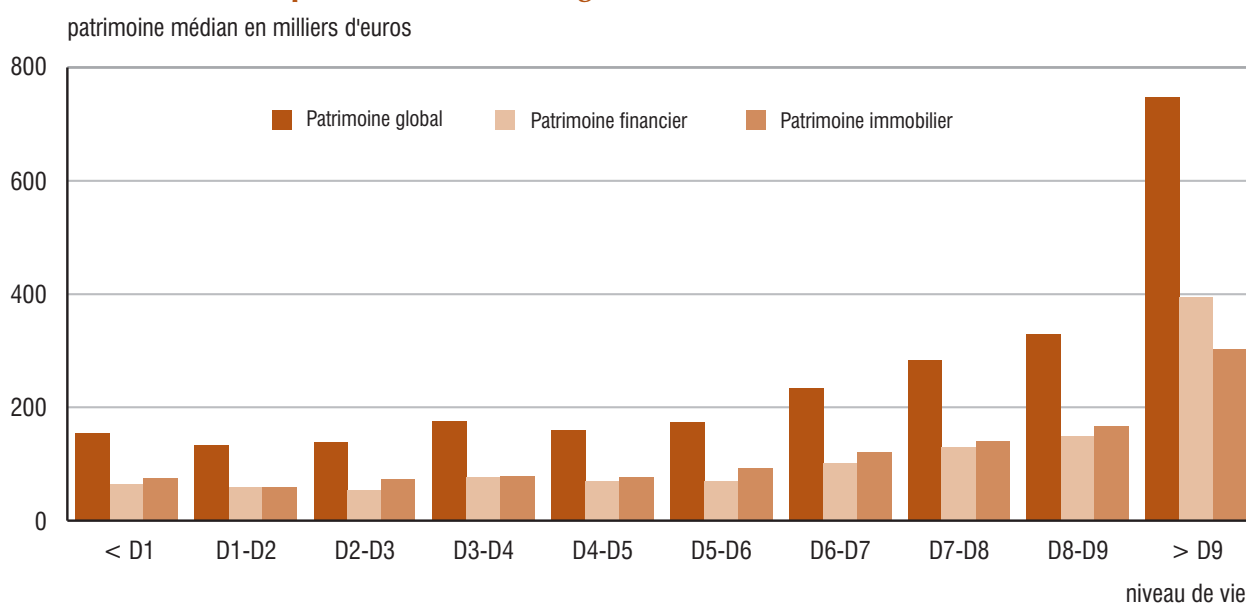
Pour un ménage de retraités, le fait d'avoir eu des enfants est susceptible en théorie de jouer négativement sur le niveau de vie et le patrimoine pour deux raisons principales. La première est que les enfants ont un impact *a priori* négatif sur les carrières de leurs parents – en fait de leur mère – d'où des revenus et des retraites moins élevés. Cette faiblesse des revenus

peut entraîner à son tour une moindre accumulation de patrimoine tout au long du cycle de vie. La deuxième raison est que les familles les plus nombreuses sont celles dont les niveaux de vie sont les plus bas. Le nombre d'enfants peut aussi être un frein à l'accumulation du patrimoine immobilier durant la vie active, d'où un patrimoine moins élevé au moment de la retraite.

Néanmoins, le nombre d'enfants et l'âge du ménage sont étroitement liés au niveau de patrimoine. Les ménages sans enfant sont de jeunes ménages qui ont accumulé très peu de patrimoine. Les ménages avec beaucoup d'enfants sont plus représentés dans les catégories sociales les moins à-même d'accumuler de la richesse.

Le patrimoine médian est supérieur pour les ménages ayant eu deux enfants que ce soit pour les retraités, qui détiennent un patrimoine médian autour de 168 000 euros, ou pour les actifs, avec un patrimoine médian autour de 174 000 euros. Le patrimoine médian des ménages retraités ayant trois enfants (158 500 euros) reste supérieur au niveau médian sur l'ensemble des retraités (141 000 euros). Le patrimoine médian passe en dessous de la médiane des retraités à partir du quatrième enfant et en dessous du patrimoine médian des actifs (115 900 euros) à partir du cinquième enfant. En effet, c'est entre le troisième et le quatrième enfant que le patrimoine global médian diminue fortement chez les retraités alors que leurs niveaux de vie sont d'un ordre de grandeur équivalent, autour de 13 500 euros par an (*figure 11*).

10. Niveau de vie et patrimoine des ménages de retraités



Champ : ménages retraités au sens de l'étude.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie des ménages retraités.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

11. Évolution du patrimoine en fonction de la descendance finale

montants en euros

Nombre d'enfants	Retraités			Actifs		
	Part dans la population (en %)	Patrimoine global médian	Niveau de vie médian	Part dans la population (en %)	Patrimoine global médian	Niveau de vie médian
0	12,6	138 710	14 280	25,4	36 330	15 980
1	19,3	149 330	15 570	19,2	110 820	16 020
2	29,8	168 080	15 150	31,3	173 780	16 250
3	18,9	158 460	13 800	15,7	149 480	14 010
4	9,2	108 040	13 110	4,8	133 700	13 710
5 ou plus	10,0	64 990	12 510	4,0	78 410	10 310

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Les retraités vivant seuls ont moins de patrimoine

Le veuvage entraîne une diminution du niveau de vie, mais aussi du patrimoine indivisible dont le survivant n'hérite pas intégralement. Au sein de la population des ménages de retraités, près de la moitié sont des personnes seules, en majorité des femmes.

En moyenne, les femmes veuves âgées ont un patrimoine global deux fois et demi moins élevé que les couples, 138 140 euros contre 345 240 euros. Même la valeur de leur résidence principale est plus faible (*figure 12*) car elles sont moins souvent propriétaires (51 % contre 75 % pour les couples), en partie en raison de donations aux enfants de la nue propriété. En effet, près de 13 % des veuves ont le seul usufruit de leur résidence principale contre 6,5 % des couples âgés, selon l'enquête Patrimoine 2004. Plus du tiers des veuves a reçu une donation ou un héritage.

12. Patrimoine des ménages retraités selon le type de ménage

Type de ménage	Répartition des ménages (en %)	montants en euros					
		Patrimoine global		Résidence principale		Autre forme de patrimoine ¹	
		Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Veuve vivant seule	32,1	138 140	74 420	57 790	22 680	80 350	21 340
Couple	45,5	345 240	191 050	115 550	100 860	229 690	69 180
Autre (homme seul...)	22,4	207 210	96 210	70 410	46 050	136 800	37 930
Ensemble	100,0	247 790	127 430	86 880	68 180	160 910	40 150

1. Patrimoine financier, autre patrimoine immobilier et patrimoine professionnel.

Champ : ménages retraités au sens de l'étude.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet d'isoler l'influence propre sur le patrimoine des retraités des facteurs identifiés plus haut. Les principales observations sont confirmées (*figure 13*). Selon la profession exercée durant la vie active, l'accumulation ne se fait pas au même rythme. Alors que le fait d'être ou d'avoir été non-salarié (agriculteur, artisan, profession libérale...) favorise l'accumulation de patrimoine, être ou avoir été ouvrier ou employé joue négativement. Les revenus d'activité, puis les revenus de pension de retraite, sont fortement liés à la profession exercée et déterminent le niveau de vie. Ce dernier a un effet significatif sur le patrimoine possédé. Alors que les différences d'âge jouent positivement sur le niveau de patrimoine des actifs qui poursuivent l'accumulation de leur patrimoine, l'âge n'a aucun effet significatif pendant la retraite.

Par ailleurs, à niveau de vie identique (c'est-à-dire, en première approximation, à carrière identique), le nombre d'enfants a un impact négatif sur le niveau de patrimoine à partir de quatre enfants. En effet, le niveau de patrimoine est moins important pour les ménages ayant quatre enfants chez les actifs comme chez les retraités. Cette régression ne permet pas d'établir des liens de causalité directs entre le nombre d'enfants et le niveau de patrimoine mais elle inclut des variables de contrôle (âge, catégorie socioprofessionnelle) afin de corriger, au moins en partie, l'effet de sélection lié au fait que les familles nombreuses appartiennent souvent à des milieux défavorisés [Blanpain, 2007]. ■

13. Effet du nombre d'enfants, du niveau de vie, du diplôme, de l'âge sur le niveau de patrimoine

Retraités			Actifs		
Caractéristiques des ménages	Coefficient	Population (%)	Caractéristiques des ménages	Coefficient	Population (%)
Constante	- 0,59			0,25	
Âge de la personne de référence du ménage					
Moins de 60 ans	0,29*	5	Moins de 30 ans	- 0,88	14
De 60 à 69 ans	Réf.	37	30 à 40 ans	n. s.	29
De 70 à 79 ans	n. s.	40	40 à 50 ans	Réf.	31
De 80 à 89 ans	n. s.	17	50 à 60 ans	0,29	24
90 ans ou plus	- 0,04*	2	Plus de 60 ans	0,89*	2
Catégorie socioprofessionnelle actuelle ou ancienne de la personne de référence du ménage					
Agriculteur	0,45	9	Agriculteur	1,56	2
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,49	10	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,80	8
Profession libérale	0,94	1	Profession libérale	0,38	2
Cadre	0,25	12	Cadre	0,26	15
Profession intermédiaire	Réf.	16	Profession intermédiaire	Réf.	22
Employé	- 0,31	21	Employé	- 0,59	19
Ouvrier	- 0,40	30	Ouvrier	- 0,70	32
Type de ménage					
Personne seule	- 0,75	46	Personne seule	- 1,03	1
Couple	Réf.	54	Couple	Réf.	99
Nombre d'enfants					
0	n. s.	13	0	n. s.	26
1	n. s.	20	1	0,24	19
2	Réf.	30	2	Réf.	31
3	n. s.	19	3	n. s.	16
4	- 0,20*	9	4	- 0,18*	5
5 ou plus	- 0,36	9	5 ou plus	- 0,78	4
Donation versée					
oui	0,2	17	oui	0,30*	2
non	Réf.	83	non	Réf.	98
Donation ou héritage reçus					
oui	0,73	50	oui	0,85	33
non	Réf.	50	non	Réf.	67
Niveau de vie (en logarithme)					
	1,26			1,14	
Coefficient de corrélation ajusté (R^2 adj)			0,34		
			0,44		

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, vivre dans un ménage dont la personne de référence exerce ou exerçait une activité de cadre influence positivement sur le niveau de patrimoine du ménage (plus précisément sur le logarithme du patrimoine).

Les coefficients non significatifs sont indiqués n. s. ; les coefficients marqués * sont significatifs à un seuil de 10 % ; tous les autres coefficients sont significatifs à un seuil de 5 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004, montants recalés sur la Comptabilité nationale.

Pour en savoir plus

Blanpain N., « Le patrimoine des indépendants diminue fortement lors du passage à la retraite », *Insee Première* n° 739, 2000.

Blanpain N., « Les conditions de vie des familles nombreuses », *Études et Résultats* n° 555, février 2007.

Boissinot J., Friez A., « Épargne et patrimoine des ménages : données macroéconomiques et données d'enquête », *L'économie française, Insee Références*, 2006.

Cordier M. et Girardot P., 2007, « Comparaison et recalage des montants de l'enquête Patrimoine sur la Comptabilité nationale », *Document de travail, Insee* n° F0702.

Cordier M., Houdré C., Rougerie C., « L'évolution des inégalités de patrimoine entre 1992 et 2004 », *Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee Références*, 2006.

Girardot P., Marionnet D. « La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2004 », *France Portrait social, Insee Références*, 2007.

Lollivier S., Verger D., « Patrimoine des ménages : déterminants et disparité », *Économie et Statistique* n° 296-297, 1996.

Malpot J.-J., Missègue N., « Patrimoine des indépendants : une autre logique d'accumulation », *Économie et Statistique* n° 296-297, 1996.

Monteil C., Robert-Bobée I., « Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes », *Insee Première* n° 1025, 2005.

« Préférences de l'épargnant et accumulation patrimoniale », *Économie et Statistique* n° 374-375, Insee, 2004.

« Revenus et patrimoine des ménages », *Synthèses* n° 28, Insee, 1999.
